

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 26 MARS 2022**

PRÉSENTS : Mr LANGLES Pascal, Directeur et Président de Séance.

BONNENOUVELLE Didier, CAMGRAND Jacques, COSTEDOAT Eric, CRABOS Pierre, DUFILLON Thierry, GUICHOT Florian, LABORDE Etienne, LAPEZE Arnaud, MAUBECQ Patrice, PARAIGE Henri, PETRIAT Serge, POUSTIS Henri, SAINTE-CLUQUE Nicolas.

ABSENTS EXCUSES : BEYRIERE Patrick, BROUCA Jean-Michel, CASSEN Denis, LESTE-LASSERRE Laurent, FERRAND Jean-Baptiste, LABORDE Florian, PEDEUTOUR Sébastien, SARAIVA Lionel, SCIPION Éric

DATE DE CONVOCATION : 11.03.2022

OBJET : Compte de Gestion 2021: Approbation – **DÉLIB N°1-26-03-2022**

Le Syndicat,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'un avis favorable peut être donné,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROUVE ledit Compte de Gestion.

**Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait certifié conforme et exécutoire par le Directeur
Sous sa responsabilité conformément à la réglementation
Sur les dispositions de publicité et de notification**

**Le Président
Pascal LANGLES**

Affiché le 29/03/2022

Transmis en Préfecture le 29/03/2022

Association Syndicale
autorisée d'irrigation
de CASTETIS